

Lundi 9 juillet 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Après une analyse détaillée des besoins, le canton propose une adaptation des prestations des hôpitaux et cliniques du canton

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a présenté ce lundi le rapport de planification hospitalière exigé par le Conseil fédéral en 2006. L'analyse approfondie menée depuis par le Service de la santé publique (SSP) débouche notamment sur des concentrations d'activités et le développement d'un pôle de compétence cantonal dans le domaine de la cardiologie.

Croissance démographique

Près d'une année et demi a été nécessaire au SSP pour décortiquer la quantité des données récentes cantonales et fédérales en matière de statistiques médicales, de statistiques des coûts de la santé ou encore de données démographiques. Les objectifs de la planification 2007 restent, dans les grandes lignes, les mêmes que ceux de 1997. Il s'agit notamment de garantir à la population fribourgeoise l'accès à des soins de proximité et de qualité, tout en tenant compte des impératifs de rationalité économique. Une population fribourgeoise qui pourrait passer de 250'000 actuellement à 288'000 habitants en 2020. Cette croissance attendue de la population constitue une variable essentielle prise en compte dans la planification hospitalière 2007. L'augmentation du nombre de lits qui en résulte pourra cependant en partie être compensée par une diminution des durées moyennes de séjour.

Garantir l'accès aux soins de base dans les régions

Si, pour des impératifs économiques, la nouvelle planification prévoit la redistribution et la concentration de certaines activités, les soins de base restent accessibles et proches des habitants des différentes régions. Ainsi, les sites de Tavel et de Meyriez bénéficieront d'un service d'urgences 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 et les soins aigus de médecine dans les différentes disciplines sont maintenus. Par contre, l'hôpital Daler devra abandonner les activités de chirurgie orthopédique et d'ORL. La suppression des activités d'obstétrique au sein de la Clinique générale, dont fait mention le rapport, a elle déjà été réalisée. La Clinique générale devra encore abandonner ses activités d'uro-néphrologie. Une concentration des activités de chirurgie pneumologique, de chirurgie hématologique, de chirurgie endocrinologique et de chirurgie pour traumatismes multiples et traumatismes complexes graves est prévue à l'hôpital fribourgeois site de Fribourg.

Un pôle de compétence en cardiologie

La nouvelle planification prévoit la suppression de l'activité chirurgicale sur le site de Meyriez. Avec un nombre total d'anesthésies qui se situe au plus bas du canton (environ 3 par jour), la poursuite de l'activité chirurgicale pour ce site ne se justifie pas. Cela d'autant plus que 80% de la population du district du Lac ne choisit pas Meyriez lorsqu'il s'agit de subir une intervention chirurgicale.

Le site de Meyriez devient cependant une pièce essentielle sur l'échiquier hospitalier fribourgeois, avec l'octroi d'une mission cantonale exclusive de réadaptation cardio-vasculaire stationnaire. Cette prestation vient compléter l'offre en matière de cardiologie interventionnelle du site de Fribourg et la réadaptation cardiologique ambulatoire du site de Billens. Le canton de Fribourg se dote ainsi d'un pôle de compétence en matière de cardiologie, qui correspond à un réel besoin. En 2006, plus de 200 fribourgeois ont bénéficié de traitements de rééducation cardiaque dans des hôpitaux ou cliniques situés en dehors du canton de Fribourg. L'attribution de la rééducation cardio-vasculaire à Meyriez permettra à ces patients de bénéficier d'une prise en charge de proximité, puisqu'aucune offre alternative n'est disponible proche de Fribourg dans les autres cantons. En outre, l'activité de réadaptation cardio-vasculaire va croître ces prochaines années. Les maladies cardio-vasculaires sont appelées à augmenter avec le vieillissement de la population et elles représentent déjà à l'heure actuelle la première cause d'hospitalisation en Suisse.

Répondre aux attentes des assureurs

Les propositions du canton en matière de planification hospitalière 2007 répondent aux attentes de concentration des compétences exprimées par les assureurs (santesuisse). Ces derniers avaient contesté la liste des hôpitaux fribourgeois auprès du Conseil fédéral en 2005, notamment en raison des missions attribuées au site de Meyriez. L'attribution de ces missions correspondaient selon santesuisse plutôt à des impératifs de promotion de l'économie régionale qu'à de véritables besoins en matière de prise en charge des patients fribourgeois. Santesuisse contestait encore la définition par le canton des mandats de prestation pour les cliniques privées, estimant l'analyse effectuée incomplète.

Le Conseil d'Etat a décidé de soumettre le rapport de planification hospitalière 2007 à une large consultation, jusqu'au mois de septembre 2007. Le rapport définitif devrait être présenté au Conseil d'Etat dans le courant du mois de novembre 2007, ceci dans le but de permettre une entrée en vigueur de la nouvelle liste hospitalière en janvier 2008.

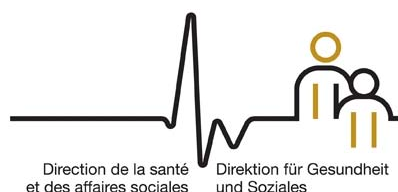
[Lien](#) sur le rapport de planification hospitalière 2007 et [les annexes](#)

CONTACTS ET INFORMATIONS

Service de la santé publique, M. Patrick Andenmatten, chef de service adjoint, 026 305 29 13 (16h00-17h00)

Direction de la santé et des affaires sociales, M. H.-J. Herren, secrétaire général, 026 305 29 04 (16h00-17h00)

Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper, conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38



Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>